

## ILE-AUX-MOINES (56)

-----

### Construction d'une salle des fêtes et amélioration d'une salle de sport existante à l'Ile-aux-Moines (56)

-----

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### Concours restreint d'Architecture et d'Ingénierie sur esquisse

-----

### Affaire 22S0205

#### Identification de l'organisme qui passe le marché :

**Bretagne Sud Habitat - Service Aménagement**, agissant au nom et pour le compte de la commune de l'ILE-AUX-MOINES - 6 avenue Edgar Degas - CS 62291 - 56008 Vannes cedex  
Tél : 02 97 01 59 91 - [www.bretagne-sud-habitat.fr](http://www.bretagne-sud-habitat.fr)

**Pouvoir adjudicateur** : Commune de l'Ile aux Moines, représentée par son Maire.

#### Objet du marché :

Concours restreint de Maîtrise d'œuvre pour les études et travaux d'amélioration d'une salle de sport existante et de construction d'un espace d'accueil et pôle mutualisé et d'une salle des fêtes sur la commune de l'Ile-aux-Moines (56) en application des articles R.2162- 15 à R.2162- 21 du Code de la Commande Publique.

Marché de maîtrise d'œuvre constitué d'une mission de base, complétée du quantitatif pour l'ensemble des lots, des diagnostics acoustiques, des quantitatifs de déconstruction partielle pour le bâtiment existant, des études d'exécution limitées aux lots électricité courants forts / courants faibles, chauffage / ventilation / traitement d'air, et plomberie, telle que définie dans les articles L2431-1 à L2431-3 et R.2431-1 à R.2431-18 du Code de la Commande Publique.

#### Classification CPV :

Objet Principal : 71200000-0 ; 71221000-3

#### Lieu d'exécution :

Rue du Brouelic 56780 Commune de l'ILE-AUX-MOINES.

#### Caractéristiques principales de l'ouvrage :

Le projet présente une surface de plancher d'environ 550 m<sup>2</sup> de bâtiments neufs, répartis comme suit :

- Un espace d'accueil et pôle mutualisé avec la Halle sportive d'environ 121 m<sup>2</sup> de SP ;
- Une salle des fêtes comprenant salle de spectacle, scène, sono, espace rangement mobilier salle pour une SP d'environ 312 m<sup>2</sup> ;
- Un office comprenant local traiteur cuisine, laverie, local déchets, local réserve pour une SP d'environ 56 m<sup>2</sup> ;
- Des locaux techniques comprenant un local rangement-stockage, une chaufferie PAC, un local ventilation (double flux salle de musculation existante) et TGBT pour environ 64 m<sup>2</sup> de SP ;

Ainsi que l'amélioration de la salle de sport existante pour environ 780 m<sup>2</sup> (couverture, isolation de la salle de musculation, amélioration de l'aspect extérieur...).

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle affecté aux travaux (déconstruction partielle et amélioration du bâtiment existant + bâtiment neuf + VRD + aménagements extérieurs) est fixé

par le maître d'ouvrage à 1 938 703.00 € HT, valeur avril 2022. L'estimation intègre un coefficient d'insularité.

### **Délai d'exécution :**

Date prévisionnelle de début des études : Juillet 2023

Date prévisionnelle de début des travaux : Juin 2024 (démarrage période de préparation), pour une durée globale (préparation, congés et intempéries) de 18 mois.

### **Conditions relatives au marché**

#### Cautionnement et garanties exigées :

Pas de cautionnement, ni de retenue de garantie exigée.

#### Modalités essentielles de financement et de paiement :

Financement : fonds propres + emprunts. Délai de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la demande d'acompte via la plateforme Chorus Pro.

#### Forme juridique que devra revêtir le groupement de prestataires de services :

Dans le cas où il ne revêtirait pas cette forme, lors du dépôt de sa candidature, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire et si le groupement comprend plusieurs architectes, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de les contraindre à la solidarité, et ce pour s'assurer de la bonne exécution du marché.

#### Composition du dossier de candidature :

Les dossiers de candidatures seront obligatoirement rédigés en français.

### **Conditions de participation**

#### Compétences requises :

Les groupements admis à présenter une candidature devront comprendre :

- Un architecte inscrit à l'Ordre (mandataire du groupement obligatoirement),
- Un ou plusieurs bureaux d'études techniques, intégré(s) ou non, compétents dans les domaines suivants : structure, fluides (Plomberie / thermique/électricité/courants faibles), acoustique, économie de la construction, VRD.

Rappel : conformément aux dispositions de l'article R2142-21 du Code de la Commande Publique, un même candidat ne pourra être mandataire de plusieurs groupements.

Le maître d'ouvrage accepte qu'un même candidat soit présent dans plusieurs groupements.

#### Documents à remettre à l'appui de la candidature :

- **Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent)** comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.
- **Une déclaration sur l'honneur** attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.
- **Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :**
  - o Certificat d'inscription à l'ordre des architectes du mandataire du groupement et des autres membres du groupement ayant la qualité d'architecte en cours de validité
  - o L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
  - o Pour chaque membre de l'équipe, le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatifs à l'objet de la consultation réalisé au cours des trois derniers exercices.
  - o Une lettre d'intention de concourir établie par le mandataire, présentant l'équipe de maîtrise d'œuvre (avec répartition des tâches), les moyens (effectifs/matériels) du candidat mandataire et de chaque membre du groupement et indiquant les motivations de l'équipe ainsi que la manière

- d'appréhender le projet,
  - Une lettre d'intention de concourir établie par le mandataire, présentant l'équipe de maîtrise d'œuvre (avec répartition des tâches), les moyens (effectifs/matériels) du candidat mandataire et de chaque membre du groupement et indiquant les motivations de l'équipe ainsi que la manière d'appréhender le projet,
  - Liste des références du cabinet d'architecture et des bureaux d'études cotraitants faisant clairement apparaître la nature des ouvrages, le coût des travaux, la nature de la mission, le maître d'ouvrage et autres observations utiles,
  - Une affiche A2 avec un encart de 5 x 5 cm vide en haut à droite, présentée au format portrait, illustrant, maximum, 3 ouvrages les plus représentatifs, en rapport avec le projet objet de la présente consultation, réalisés par l'architecte mandataire du groupement. Les représentations graphiques seront légendées en mentionnant de manière succincte la nature de l'ouvrage, sa surface de plancher, son prix, l'année de livraison et le nom du maître d'ouvrage.
  - Documents graphiques des références du mandataire du groupement.
- **Une présentation de l'équipe dédiée au projet** (tableau Excel à compléter).

**Nombre limite de candidats pouvant être admis à concourir :**

3 équipes maximum seront retenues à l'issue de l'appel à candidatures pour participer au concours et réaliser une esquisse.

**Critères :**

Critères pour la sélection des candidats admis à concourir (dans l'ordre d'importance relative décroissante) :

- Qualité des références présentées pour des opérations de complexité et d'envergure équivalente.
- Qualification de l'équipe constituée : structure professionnelle de l'équipe et complémentarité des compétences présentées.

Critères de jugement des prestations du concours (par ordre de priorité décroissante) :

- Le respect du programme (nombre, surface et organisation des locaux) ;
- L'estimation prévisionnelle et sa compatibilité avec le budget annoncé par le maître d'ouvrage ;
- La qualité de l'approche technique et environnementale (performance énergétique, empreinte carbone et réutilisation des matériaux, confort d'été, ...) ;
- Qualité du parti architectural et de son insertion dans le site.

**Procédure de passation du marché :**

Concours restreint, anonyme, de maîtrise d'œuvre sur esquisse, organisé après une sélection de candidats dans les conditions définies aux articles R2162-15 à R2162-26 du Code de la Commande Publique. Le marché sera attribué au lauréat ou à l'un des lauréats du concours en application de l'article R2162-19 du Code de la Commande Publique.

**Date limite de réception des candidatures :**

Le vendredi 20 janvier 2023, 12 heures.

**Renseignements complémentaires :**

via le site : <https://www.marches-securises.fr/entreprise> (Hotline technique au 04 92 90 93 27).

**Autres renseignements :**

Dématérialisation :

Le Dossier de Consultation des Concepteurs est téléchargeable via le site : <https://www.marches-securises.fr/entreprise> (Hotline technique au 04 92 90 93 27).

Information sur les recours :

Greffe du Tribunal administratif de RENNES

3 contours de la Motte  
CS 44416 - 35044 RENNES Cedex  
Tél. 02 23 21 28 28 Fax : 02 99 63 56 84  
E-mail : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr) / Site internet : <http://www.justice.gouv.fr/>

Calendrier prévisionnel :

Transmission des Dossiers de Consultation des Concepteurs : mi-février 2023  
Les candidats admis à concourir devront remettre leurs prestations : début mai 2023.

Modalités d'indemnisations des candidats retenus :

Chaque candidat ayant remis des prestations satisfaisantes sera indemnisé sur la base d'un montant forfaitaire maximal de 7 100,00 € HT après avis favorable du jury composé des membres prévus par l'article R2162-22 et R 2162-24 du Code de la Commande Publique. Le jury se réserve le droit, dans le cas de projet qu'il jugerait incomplet ou ne répondant pas exactement au programme, de supprimer partiellement ou totalement l'indemnité. La rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de l'indemnité reçue par le lauréat.

**Publications relatives à la même consultation :**

Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) : Date d'envoi de l'avis le 12/12/2022.

Publié également au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Quotidien Ouest France, éditions 56 et sur Profil acheteur <https://www.marches-securises.fr/entreprise>

**Date d'envoi de l'avis à la publication :**

Lundi 12 décembre 2022